



UPOTUDAK
SITUATION GÉNÉRALE DANS LES
PRISONS EN TURQUIE

SITUATION GÉNÉRALE DANS LES PRISONS EN TURQUIE

Il est évident que les rivalités entre les pôles impérialistes apportent davantage de pauvreté à toutes les couches opprimées, et avant tout à la classe ouvrière. Les États impérialistes redéfinissent rapidement leurs propres configurations internes dans le cadre d'une nouvelle guerre de partage impérialiste. L'atmosphère d'occupation et de guerre ainsi créée affecte la vie des travailleurs à de nombreux niveaux, à travers des lois réactionnaires et des droits confisqués. Les déficits budgétaires résultant de l'augmentation des dépenses militaires imposent de nouveaux impôts sur le dos des travailleurs. Tous les États réactionnaires se sont engagés dans des efforts de réorganisation pour se préparer à ce processus. Les États bourgeois, forts du pouvoir que leur confère la maîtrise de la production et du capital, font également fonctionner, à leur avantage, le mécanisme appelé droit et justice. Dans de tels moments, les premières cibles sont naturellement les couches les plus dynamiques et les plus « menaçantes » pour le système. C'est pour cette raison que, sur notre planète, la classe ouvrière, ses forces organisées, ainsi que les peuples et représentants engagés dans des luttes de libération nationale, sont pris pour cible. Cette offensive des dominants se manifeste soit par l'élimination physique, soit par l'emprisonnement. Quant à ceux qu'ils ne tuent pas, ils leur appliquent en prison un véritable droit ennemi, recourant à l'isolement et à la torture.

Durant les **23 années de pouvoir de l'AKP**, l'organisation étatique, qui constitue l'appareil de l'État des **classes dominantes turques**, s'est **restructurée** selon les intérêts de l'impérialisme et de la **bourgeoisie compradore locale**. Le «Système de gouvernement présidentiel» est la forme actuelle de cette transformation ; il s'agit d'une **restructuration autoritaire** dont ont besoin le capital et les pôles impérialistes.

Avec ce système, toutes les institutions de l'État ont été centralisées non pas pour servir le peuple, mais pour servir les intérêts des monopoles impérialistes et de la clique au pouvoir. De la justice aux médias, du législatif aux forces de sécurité, chaque domaine est devenu un instrument de pression au service du capital.

Au cœur de cette restructuration se trouve la « stratégie de répression des révoltes ».

Les tentatives d'organisation du peuple, de la classe ouvrière et des forces révolutionnaires sont dispersées ; les syndicats, les institutions démocratiques et l'opposition sociale sont réprimés. Toute couche sociale non alignée sur le bloc au pouvoir, y compris l'opposition institutionnelle, est déclarée « terroriste », et le champ de la politique est entièrement réduit.

Dans un tel processus, même les actions spontanées de la classe ouvrière et du peuple travailleur revendiquant des droits économiques et démocratiques sont réprimées par la violence fasciste. Les grèves sont interdites, les manifestations dispersées, les arrestations et détentions deviennent la norme. L'État turc ne respecte même pas ses propres lois sur le papier. L'immunité des députés est bafouée, et des milliers de personnes sont emprisonnées pour leurs opinions.

Dans l'histoire politique de la Turquie, les prisons ont toujours été l'un des instruments de l'État pour réprimer l'opposition politique. En particulier, les mouvements de gauche et socialistes, la lutte pour la liberté des Kurdes, ainsi que les résistances des femmes et des étudiants, ont souvent été criminalisés sous le discours de « terrorisme », et des milliers de personnes ont été emprisonnées pour des raisons politiques. Ces dernières années, les lois antiterroristes récemment adoptées ont presque entièrement restreint la liberté de pensée et d'expression. Des milliers de personnes partageant des contenus sur les réseaux sociaux,

participant à des actions syndicales ou exerçant des activités journalistiques ont été arrêtées sous l'accusation de « propagande pour une organisation » ou « appartenance à une organisation ».

La justice a largement perdu son indépendance, et les prisons se sont remplies de milliers de personnes détenues pour leur identité politique. Ce processus symbolise une période où la répression de l'opposition par l'intermédiaire de la justice est devenue systématique.

Malgré toutes les pressions, les prisonniers politiques en Turquie ont toujours créé une forte tradition de résistance. Des grèves de la faim de 1984 aux résistances dans les prisons de type F dans les années 2000, les prisonniers politiques ont poursuivi leur lutte non seulement par leurs corps, mais aussi à travers leurs écrits, leurs pratiques de solidarité et leur conscience collective.

ATTEINTES AUX DROITS ET REPRESSIONS DES PRISONNIERS POLITIQUES EN TURQUIE

Depuis de nombreuses années, les prisons en Turquie ne sont pas seulement des lieux de punition, mais fonctionnent également comme l'un des instruments utilisés par le régime politique pour réprimer l'opposition. En particulier au cours de la dernière décennie, l'augmentation de l'autoritarisme, la politisation du système judiciaire et le rétrécissement de la liberté de pensée ont conduit à l'arrestation de milliers de personnes pour des raisons politiques. Cette situation a systématisé les violations des droits dans les prisons. Journalistes, syndicalistes, étudiants, universitaires et politiciens sont, bien souvent, envoyés en prison uniquement pour leurs opinions, sous des accusations de « appartenance à une organisation » ou de « propagande ». Dans la République de Turquie, où l'indépendance de la justice n'a jamais été garantie, les procédures judiciaires sont devenues un véritable « outil d'épuration politique ». Ainsi, les prisons se sont transformées en

lieux politiques accueillant des milliers de personnes issues de différentes branches de l'opposition sociale.

Parmi les plus de quarante mille prisonniers politiques détenus dans les prisons en Turquie, on trouve à la fois des personnes pour lesquelles aucune preuve de culpabilité n'a été obtenue et des personnes détenues malgré des rapports indiquant à plus de 70 % qu'elles ne devraient pas rester en prison. Dans les pays européens, les attaques contre les révolutionnaires, qu'ils soient autochtones ou immigrés s'intensifient. En particulier en Allemagne et en France, ainsi que dans de nombreux autres pays, de nouvelles lois adoptées permettent d'attaquer, d'arrêter en masse et de maintenir en détention pendant de longues années ceux qui critiquent le système capitaliste impérialiste et luttent contre lui dans des manifestations de rue.

En Allemagne, sur la base des articles 129a et 129b de la Constitution, des peines de prison pouvant aller jusqu'à de nombreuses années sont infligées aux révolutionnaires immigrés, en raison de leur lutte contre la répression fasciste dans leur pays d'origine. En particulier, les révolutionnaires du Kurdistan et de Turquie sont ciblés par ces attaques.

Les prisonniers politiques sont privés non seulement de leur liberté, mais également de leurs droits humains fondamentaux. Les rapports d'organisations telles que la Fondation des Droits de l'Homme de Turquie (TİHV), l'Association des Droits de l'Homme (İHD) et l'Association de la Société Civile dans le Système Pénitentiaire (CİSST) montrent que les violations des droits dans les prisons sont à la fois répandues et structurelles.

Les principales atteintes aux droits se manifestent sous les formes suivantes :

- Restriction du droit à la communication et à l'information : les lettres des prisonniers politiques sont saisies, les appels

téléphoniques sont censurés et les visites sont empêchées pour des raisons arbitraires.

- Isolement et confinement : en particulier dans les prisons de type F à haute sécurité, les détenus sont soumis à de longues peines en cellule et leurs contacts sociaux sont réduits au minimum.
- Violation du droit à la santé : les détenus souffrant de maladies chroniques ne bénéficient pas des traitements nécessaires, les transferts vers les hôpitaux sont retardés ou refusés de manière arbitraire.
- Répression de l'identité culturelle et politique : parler en kurde, à la possession de livres ou à l'accès à des publications à contenu politique sont restreints, et les détenus sont sanctionnés disciplinaire pour ces activités.
- Violence et mauvais traitements en prison : la violence des gardiens, les fouilles à nu, les sanctions disciplinaires arbitraires et les transferts punitifs constituent une politique d'intimidation allant bien au-delà de la simple punition.

La Turquie est partie à des instruments de droit international tels que la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) des Nations Unies. Cependant, les pratiques observées dans les prisons sont en contradiction manifeste avec ces obligations. Malgré les décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), les arrestations au titre de la liberté d'expression se poursuivent et l'existence de la catégorie de « prisonnier politique » est niée.

ATTEINTES AUX DROITS ET SITUATION DANS LES PRISONS

Selon les données de la Direction générale des maisons d'arrêt et des établissements pénitentiaires, au 1er novembre 2024, la Turquie compte au total 406 établissements pénitentiaires : 273 établissements fermés, 100 établissements ouverts indépendants, 4

maisons d'éducation pour enfants, 12 établissements fermés pour femmes, 8 établissements ouverts pour femmes et 9 établissements fermés pour enfants. La capacité totale de ces établissements est de 299 042 personnes. Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit de la capacité augmentée. Dans des conditions normales, le nombre de détenus dans ces prisons devrait être équivalent aux deux tiers de ce chiffre.

En 2022, 22 nouvelles prisons ont été ouvertes, en 2023, 19, et en 2024, 12 nouvelles prison sont été mises en service. Selon la proposition budgétaire du ministère de la Justice pour 2025, l'objectif pour l'année prochaine est l'ouverture de 11 nouvelles prisons supplémentaires. Cela montre que la vision actuelle du pouvoir en Turquie envisage, de manière générale, un avenir centré sur l'emprisonnement des individus. (Rapport sur les prisons 2024, İHD)

L'architecture pénitentiaire et le régime d'exécution des peines en Turquie se sont façonnés en parallèle avec la conception de la sécurité des gouvernements politiques et leur approche de l'opposition sociale. Le coup d'État militaire du 12 septembre 1980 a transformé de manière profonde non seulement le régime politique, mais également le système pénitentiaire. Les nouvelles prisons de "type" commencées à être construites durant cette période sont apparues comme l'expression concrète du paradigme sécuritaire de l'État.

L'architecture pénitentiaire développée après le coup d'État vise à isoler les prisonniers politiques, à fragmenter la vie collective et à réprimer la culture de la résistance. Depuis les années 1980, les prisons de type E, H, F, D, L, T, Y et S représentent différentes étapes de cette stratégie.

Avec le coup d'État du 12 septembre, les grands dortoirs du passé ont été abandonnés et des prisons de type E ont été construites. Ces établissements se composent de dortoirs de 16 à 20 personnes,

limitant ainsi la vie collective des détenus. Dans les prisons de type H qui ont suivi, ce nombre a été réduit à des cellules de 4 à 6 personnes, approfondissant ainsi l'isolement physique. La signification politique de cette transition est claire : éliminer les possibilités de solidarité et d'organisation qui naissent de la vie collective.

En 2000, la forme la plus avancée de ce processus, les prisons de type F, a été mise en place. Entièrement composées de cellules individuelles ou pour trois personnes, ces structures représentent la forme institutionnalisée du « régime d'isolement ». Les structures type F ont préparé le terrain à la généralisation de pratiques qualifiées de « torture psychologique » par des organisations nationales et internationales de défense des droits humains.

Selon les données de juin 2025, il y a au total 416 927 personnes « détenues » et « condamnées » dans les prisons de Turquie. « En Turquie, 420 904 détenues sont maintenues dans 402 prisons d'une capacité totale de 304 964 places. Parmi eux, 120 013 se trouvent dans des prisons ouvertes et 300 891 dans des prisons fermées. 357 646 de ces personnes sont condamnées et 63 258 sont en détention provisoire. On compte 200 personnes LGBTI+, 14 276 étrangers et 1 453 personnes condamnées à la réclusion à perpétuité aggravée. Dans les prisons, il y a 269 détenues en situation de handicap : 19 avec un trouble du langage et de la parole, 42 avec un handicap visuel, 28 avec un handicap auditif, 18 avec un handicap auditif et de la parole, et 162 avec un handicap orthopédique. 6 543 détenues ont plus de 65 ans. En 2025, 77 014 détenues poursuivent leur scolarité en prison, et 58 500 exercent une activité professionnelle assurée. On compte 4 561 enfants âgés de 12 à 18 ans détenus dans les prisons, dont 187 filles. Parmi les 19 290 femmes détenues, 434 enfants de 0 à 3 ans et 388 enfants de 4 à 6 ans vivent avec leur mère. »

(Rapport de l'Association pour la Société Civile dans le Système Pénal – CİSST)

Il est connu que le taux d'occupation des prisons dépasse d'environ 100 000 personnes leur capacité. La Turquie est désormais en première position parmi les pays du Conseil de l'Europe en ce qui concerne le nombre de personnes incarcérées. Selon les statistiques pénales du Conseil de l'Europe pour l'année 2022, en Turquie, 355 personnes sur 100 000 se trouvent en prison. Cette proportion est de 117 en moyenne dans les pays du Conseil de l'Europe. Le surpeuplement des prisons accueillant un nombre de détenus supérieur à leur capacité continue d'augmenter de manière exponentielle depuis 2015.

Au cours des dix dernières années, les enquêtes et les arrestations visant des responsables politiques, des journalistes ou des personnalités publiques, ainsi que les interventions à Gezi Parkı et les mesures de tutelle imposées aux administrations locales, ont été perçues comme une démonstration du fait que l'alliance fasciste AKP-MHP ne tolère aucune voix dissidente.

Les pressions exercées sur les détenues malades dans les prisons se poursuivent également. Le nombre de détenues malades recensé est de 1 412 (161 femmes et 1 251 hommes). Le nombre de détenues considérées comme gravement malades est de 335, dont 230 ne peuvent pas subvenir seules à leurs besoins. Les violations du droit à la santé observées dans ce contexte se manifestent notamment par des examens médicaux menottés, un manque d'hygiène et des transferts retardés. Par ailleurs, les conditions inhumaines des véhicules de transport apparaissent comme une autre forme de violence exercée à l'égard des détenues malades.

Ces dernières années, des prisons de haute sécurité de type S et Y, qui approfondissent l'isolement imposé aux prisonniers politiques, ont été mises en service. Les prisonniers et les défenseurs des droits humains qualifient ces structures de « prisons de type puits ». Cette appellation symbolise à la fois la configuration physique du lieu et l'intensité de l'isolement qui y est appliqué.

Selon les données du ministère turc de la Justice, 32 nouvelles prisons ont été ouvertes en 2021, 22 en 2022 et 16 en 2023.

Parmi celles-ci, 7 sont des prisons de type S et 14 des prisons de type Y. Des prisons de type S se trouvent à Manavgat, Antalya, Bodrum, Iğdır, Kırşehir, Kavak et Çarşamba ; tandis que des prisons de type Y se situent à Adana Suluca, Aksaray, Antalya, Burdur, Erzurum, Kırşehir, Konya Ereğli et Tekirdağ Karatepe. Le ministère de la Justice affirme que ces établissements sont construits pour les personnes condamnées à la réclusion à perpétuité aggravée et pour les détenus accusés ou condamnés pour des infractions liées au terrorisme. Cependant, dans la pratique, de nombreux prisonniers politiques y sont envoyés en exil sur la base de motifs vagues tels que « perturber la discipline » ou « adopter une attitude dangereuse ».

Cette situation montre que l'isolement n'est pas seulement une forme de punition, mais également un mécanisme de contrôle politique.

Bien que ces nouveaux établissements pénitentiaires de haute sécurité soient « modernisés » sur le plan architectural, ce sont des structures dans lesquelles le contact humain est réduit au minimum, ce qui engendre de graves problèmes en termes de droit à la vie, de droit à la santé et de liberté de communication des prisonniers. Selon les rapports, les droits de visite sans séparation et d'accès au téléphone sont restreints, les lettres sont censurées et les livres sont confisqués. Les activités sociales ont été presque totalement supprimées. Les troubles psychologiques causés par un isolement prolongé (anxiété, dépression, tendances suicidaires) ont atteint des niveaux alarmants.

Avec la modification de la Loi d'exécution des peines en 2020, les évaluations de « bonne conduite » sont devenues un instrument permettant d'empêcher de manière arbitraire la libération des prisonniers politiques. Le système pénitentiaire turc a évolué,

depuis le coup d'État du 12 septembre, vers une politique de répression et d'isolement encore plus poussée. Les prisons de type S et Y constituent l'expression spatiale de la stratégie de l'État visant à contrôler l'opposition.

L'isolement, au-delà d'une pratique physique, est un outil idéologique destiné à effacer l'identité politique et la solidarité sociale.

PROBLÈMES CONCRETS DANS LES PRISONS

1. L'isolement et le confinement

Le principal problème auquel sont confrontés les prisonniers politiques est l'application de l'isolement. Les prisons à haute sécurité de type F, S et Y sont construites de manière à minimiser le contact humain. Les détenus vivant dans des cellules individuelles ou à deux ou trois partagent leur quotidien principalement seuls, avec des droits d'accès à des activités collectives soit complètement annulés, soit laissés à la discrétion des autorités pénitentiaires. L'isolement conduit à des troubles psychologiques graves à long terme. L'isolement, la solitude, la dépression, l'anxiété, les troubles du sommeil et les pertes de mémoire sont courants parmi les prisonniers politiques. Cette situation correspond à la définition de "traitement inhumain" donnée par le Comité Européen pour la Prévention de la Torture (CPT).

2. Entrave au Droit à la Communication et aux Correspondances

Les prisonniers politiques ont leur accès au monde extérieur constamment restreint. Leurs lettres sont censurées, et parfois, pour des raisons de "contenu inapproprié", elles ne sont même pas livrées. Les visites des familles et des avocats sont souvent interdites sous prétexte de "sanction disciplinaire". Le droit au téléphone est limité à une fois par semaine, avec une durée maximale de dix minutes dans de nombreuses prisons. Ces

pratiques aggravent non seulement la situation psychologique des détenus, mais elles suppriment également pratiquement leur droit à une défense.

3. Violations du Droit à la Santé

L'accès aux soins de santé dans les prisons est un problème majeur. Les prisonniers politiques sont souvent empêchés d'être transférés à l'hôpital ou sont soumis à l'humiliation de se faire examiner menottés. De nombreux détenus souffrant de maladies chroniques connaissent des retards dans la distribution de leurs médicaments, et leurs conditions alimentaires et thérapeutiques ne sont pas respectées. Selon les rapports de l'IHD et de la TiHV, à partir de 2024, plus de 600 détenus malades sont en prison, dont 70 dans un état grave. Cette situation montre clairement que le droit à la santé est systématiquement violé.

4. Entrave à l'accès aux livres, aux publications et à la pensée

Le droit des prisonniers politiques à lire et à écrire est également gravement restreint. Les livres et magazines à contenu politique sont interdits sous prétexte de "propagande d'organisation". Des censures sont appliquées dans les bibliothèques des prisons, et il devient pratiquement impossible d'accéder à certaines publications. Les lettres, poèmes ou écrits que les détenus rédigent eux-mêmes sont souvent considérés comme "dangereux" et ne sont pas envoyés à l'extérieur. Cette situation représente non seulement une violation individuelle des droits, mais également une forme de pression systématique contre la liberté d'expression.

5. Sanctions Disciplinaires Arbitraires et Obstacles à la Libération

Avec les modifications de la loi d'exécution pénale de 2020, les libérations des prisonniers politiques ont été reportées de manière arbitraire sous prétexte de "évaluation du bon comportement". Les évaluations subjectives des autorités et des comités de surveillance, telles que "il n'a pas montré de

repentir", "il n'a pas été réhabilité", font que de nombreux prisonniers politiques dépassent leur date de libération légale. De plus, toute demande de droit ou protestation, même la plus minime, est considérée comme une "infraction disciplinaire", ce qui conduit à des peines d'isolement ou à des transferts punitifs.

6. Problèmes Spécifiques aux Femmes Prisonnières Politiques

Les prisonnières sont soumises à une pression à deux niveaux, à la fois en raison de leur genre et de leur identité politique. Des problèmes tels que l'imposition de fouilles à nu à l'égard des femmes, les restrictions d'accès aux produits d'hygiène, ou l'absence de psychologues ou de médecins femmes sont fréquemment signalés. Les prisonnières sont également invisibilisées au sein d'une culture carcérale dominée par les hommes, et les violences fondées sur le genre qu'elles subissent restent bien souvent impunies.

7. Transferts d'exil et Rupture des Liens Familiaux

Les prisonniers politiques sont fréquemment « exilés » de manière **injustifiée** vers des prisons situées dans différentes villes. Cette pratique rend à la fois les visites familiales impossibles et oblige le détenu à reconstruire en permanence sa vie carcérale. Certains détenus ont été transférés vers quatre ou cinq villes différentes en l'espace de quelques années. Cette situation constitue clairement une violation du droit à l'unité familiale.

LES PROBLÈMES RENCONTRES PAR LES DÉTENUS LGBTI DANS LES PRISONS

Les prisons en Turquie comptent parmi les institutions où les inégalités sociales se manifestent de la manière la plus visible. Cette situation entraîne des conséquences bien plus lourdes pour les détenu·e·s LGBTI+, qui subissent déjà des discriminations en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre.

Les détenu·e·s LGBTI+ sont le plus souvent placés dans des espaces ressemblant à des cellules individuelles, sous prétexte de les « protéger » des autres prisonniers. Cependant, cette pratique se transforme en un isolement de fait et conduit à une rupture totale avec la vie sociale. Dans certaines prisons, les détenu·e·s LGBTI+ sont placés dans des dortoirs masculins, les exposant ainsi à des risques de violence, de harcèlement et d'agressions sexuelles. Dans ces situations, les administrations invoquent généralement que « les autres détenus pourraient être dérangés », ce qui constitue un exemple clair d'homophobie institutionnelle.

Les détenu·e·s LGBTI+ peuvent être victimes de violences verbales, physiques et sexuelles de la part du personnel comme des autres prisonniers. Les insultes, les propos dégradants, les fouilles forcées et les fouilles à nu sont fréquemment signalées, en particulier par les femmes trans détenues. Ces pratiques constituent à la fois des traitements contraires à la dignité humaine et une violation manifeste de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L'un des problèmes les plus critiques pour les détenu·e·s trans concerne l'accès aux services de santé liés au processus de transition. Les détenu·e·s en traitement hormonal ne reçoivent souvent pas leurs médicaments, ou ceux-ci sont interrompus de manière arbitraire. De plus, les demandes d'un soutien psychologique formulées par les détenu·e·s LGBTI+ sont rejetées ou reportées sous prétexte de l'absence de spécialistes compétents. Cette inégalité d'accès au système de santé met gravement en danger leur santé physique comme psychologique.

Les détenu·e·s trans se heurtent également au refus des administrations pénitentiaires de reconnaître leur identité de genre tant que le nom ou le sexe figurant sur leur état civil n'a pas été modifié. Cela conduit à ce que des femmes trans, qui devraient être placées dans des prisons pour femmes, soient envoyées dans des établissements pour hommes, les exposant directement à des

risques de violence. De plus, le fait de ne pas utiliser le prénom ou le pronom choisi par la personne constitue une forme de négation identitaire constante.

Dans de nombreuses prisons, les détenu·e·s LGBTI+ ne sont pas autorisés à participer aux ateliers, aux cours, aux activités sportives ou éducatives, au nom de la « sécurité ». Cette pratique revient à supprimer de fait le droit à la réinsertion et à la préparation à la vie sociale. Dans certains établissements, même les horaires d'accès aux espaces communs sont différents de ceux des autres détenus — ce qui renforce la stigmatisation et accroît l'isolement social.

Les mécanismes de soutien social destinés aux détenu·e·s LGBTI+ sont quasi inexistants dans les prisons. Comme l'accès des organisations de la société civile est limité, les prisonniers se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes. Les détenu·e·s LGBTI+ sont parfois aussi rejetés par leur propre famille lors des visites, ce qui accentue leur détresse psychologique. En conséquence, de nombreux détenu·e·s LGBTI+ vivent sous un risque élevé de suicide.

EN CONCLUSION:

Les pratiques de pression, de torture et d'isolement appliquées dans les prisons ne doivent pas être considérées uniquement comme des atteintes aux droits des détenus, mais comme une partie intégrante de la restriction des droits et libertés démocratiques de l'ensemble de la société. Cependant, les formes de résistance développées historiquement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des prisons, ont constitué de puissants exemples de lutte contre ces politiques répressives. En observant l'histoire des prisons en Turquie, on constate que les détenus se sont opposés aux violations de leurs droits par des grèves de la faim, des jeûnes de la mort et des protestations collectives. Ces actions ne sont pas seulement une forme de « résistance par le corps », mais aussi un moyen de rendre visibles les violations que l'État tente de dissimuler.

Nous devons soutenir les luttes des prisonniers politiques par des outils tels que la solidarité collective, les recours juridiques et la pression de l'opinion publique. Les pétitions communes organisées entre détenus, les campagnes de signatures et les réseaux de solidarité épistolaire établis avec l'extérieur offrent à la fois un soutien moral et facilitent la documentation des violations des droits. Cette méthode permet, en particulier dans des conditions d'isolement, de maintenir vivant le lien humain et la volonté collective.

Chaque réseau de solidarité développé contre l'isolement, la censure, la discrimination et la torture défend non seulement la dignité humaine, mais éclaire également les zones d'ombre du fascisme.

info@upotudak.net